



DEVENEZ MENTOR D'UN ÉLÈVE EN LYCÉE AGRICOLE

PROGRAMME PERSÉVÉRANCE ET AMBITION SCOLAIRE DANS LES ZONES RURALES

Article 1 accompagne les lycéens et étudiants issus de milieux populaires, avec la conviction qu'il faut faire grandir tous les talents de France pour renouveler les visages et la vision de la réussite, sans considération d'origine sociale, économique, territoriale ou culturelle. Notre association s'appuie sur des dispositifs d'accompagnement et de mentorat qui tissent des liens entre ces jeunes et des volontaires issus du monde professionnel, depuis le lycée jusqu'à leur accès à l'emploi, pour permettre à chaque jeune de lever l'autocensure, briser le plafond de verre et déployer son potentiel. **Déjà présent en zones urbaines, Article 1, en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, a pour volonté d'accompagner les jeunes de lycées agricoles de zones rurales et péri-urbaines dans leur développement personnel et professionnel.**

PROFIL DES ÉTUDIANTS

Les étudiants de ce programmes sont :

- Elèves de BTS Agricoles des Hauts-de-France ou d'Occitanie
- Issus de bac professionnels
- Boursiers de l'enseignement supérieur
- Motivés pour s'engager dans le programme et la communauté Article 1

PROFIL DES MENTORS

- Évoluant professionnellement dans le secteur agricole, agroalimentaire ou proche
- Motivés et disponibles pour accompagner un jeune sur la durée du cycle d'étude de l'étudiant (2 années)
- Ayant le goût pour une aventure humaine
- Bienveillants et à l'écoute

NIVEAU D'ENGAGEMENT



2 à 3 h / mois



Pendant
2 années scolaires

POURQUOI S'ENGAGER ?

UNE FRACTURE SOCIALE PEU VISIBLE MAIS IMPORTANTE

- Un environnement dans lequel il est plus difficile de s'élever socialement.
- La proportion d'enfants d'ouvriers et d'employés devenus cadres et professions intermédiaires varie presque du simple au double entre la Creuse (24,7 %) et Paris (47 %).

UNE ABSENCE DE MODÈLE INSPIRANT

- Seulement 28 % des jeunes de 17 à 23 ans dans les territoires ruraux indiquent avoir des modèles qui les inspirent dans leurs choix de formation ou de carrière.
- Les jeunes de ces milieux ont tendance à moins viser des études longues et à moins considérer les possibilités qui leur sont ouvertes.

DES ENJEUX POUR L'INSTANT SANS RÉPONSE

- À la différence de l'éducation prioritaire, il n'existe pas à proprement parler de politique scolaire rurale pour répondre à ces enjeux.
- Le programme pilote persévérance et ambition scolaire en lycée agricole a pour volonté d'apporter une réponse à ces inégalités par l'accompagnement des élèves dans les lycées agricoles.

J'ACCOMPAGNE UN ÉTUDIANT VERS SA RÉUSSITE ACADÉMIQUE ET SON INSERTION PROFESSIONNELLE

MES 3 MISSIONS PRINCIPALES

1 // Je le soutiens

Je l'encourage à croire davantage en ses capacités et à maintenir sa motivation, pour lutter contre ses réflexes d'autocensure.

2 // Je partage mon expérience

Je l'aide dans ses choix d'orientation et de professionnalisation, je lui apporte des conseils méthodologiques à partir de mon vécu.

3 // Je lui ouvre des portes

Je l'aide à développer son projet professionnel par la découverte du monde du travail et de ses codes.

JE VIS UNE EXPÉRIENCE COLLECTIVE ET FORMATRICE

1 / JE PARTICIPE À UN TEMPS D'ACCUEIL ET DE FORMATION INITIALE

Je reçois l'appel d'un référent Article 1 et je me forme à mon rôle de Mentor :

• **En présentiel** : témoignages, échanges et mises en situation sont au cœur de cette formation afin que vous commenciez votre mentorat en toute confiance.

Et/ou

• **En digital (Mooc / webinar)** :

- Tous Mentors : ce MOOC vous permet de vous former à votre rythme. Aucun parcours n'est imposé, c'est vous qui construisez votre apprentissage progressivement en fonction de vos besoins, disponibilités et sujets que vous souhaitez approfondir.

- Webinar : animé par notre formatrice Article 1, ce webinar de 2h vous donne les bases pour démarrer le mentorat en toute confiance.

Ces étapes sont indispensables pour pouvoir être mis en relation avec un étudiant.

2 / JE SUIS ACCOMPAGNÉ PAR UN RÉFÉRENT DÉDIÉ ET DES OUTILS ADAPTÉS

Un référent Article 1 est présent toute l'année pour m'accompagner, me soutenir et me former.

Je reçois le kit du mentor pour disposer de toutes les ressources nécessaires pour construire une relation mentorale durable.

Et tout au long de l'année, je suis régulièrement invité à des masterclass thématiques pour approfondir mes compétences et prolonger les réflexions autour du mentorat et son utilité.

3 / J'INTÈGRE UNE COMMUNAUTÉ DE BÉNÉVOLES

Je participe à des temps de rencontres pour partager expériences et bonnes pratiques avec d'autres bénévoles de tous horizons qui me permettent d'enrichir mon réseau et mon engagement.

Je suis informé de toutes les actions d'Article 1.

ARTICLE 1 EN CHIFFRES

100 000

UNE COMMUNAUTÉ : LYCÉENS ACCOMPAGNÉS, ASSOCIÉS¹, ÉCLAIREURS², MENTORS, FÉDÉRATEURS³, CHEFS D'ENTREPRISE, DIRIGEANTS DE FONDATIONS, DIRIGEANTS PUBLICS, ENSEIGNANTS...
TOUS MOBILISÉS POUR FAIRE DE L'ARTICLE 1 UNE RÉALITÉ CONCRÈTE.

2 400 JEUNES

ACCOMPAGNÉS INDIVIDUELLEMENT
DE BAC +1 À BAC +5

82 000 LYCÉENS

DE 1^{ÈRE} ET TERMINALE
INSCRITS SUR LA PLATEFORME INSPIRE
+ 121 % VS 2017/2018

190 ENTREPRISES

PARTENAIRES

15 000 JEUNES

DE 16 À 25 ANS
RENCONTRÉS EN ATELIER

17 000 BÉNÉVOLES

ÉTUDIANTS ET VOLONTAIRES
ISSUS DU MONDE PROFESSIONNEL

4 LABELLISATIONS :

FRENCH IMPACT, TECH FOR GOOD,
PARCOURS DE RÉUSSITE,
TREMPLIN ASSO

550 ATELIERS

1 - Les Associés sont les bénéficiaires de nos 3 programmes Réussir. Cette dénomination provient de leur double engagement à bénéficiaire de notre accompagnement tout en contribuant en retour, notamment en inspirant les plus jeunes.

2 - Les éclaireurs sont les étudiants engagés dans le cadre de notre programme Inspire à témoigner de leur expérience étudiante auprès des lycéens afin de les aider dans leur parcours d'orientation.

3 - Les Fédérateurs sont nos super-bénévoles qui s'engagent à appuyer l'équipe sur tout le territoire, notamment dans le suivi et l'animation du mentorat.

POUR VOUS INSCRIRE, CLIQUEZ ICI

Pour plus de renseignements : benjamin.varron@article-1.eu

“ LES HOMMES NAISSENT ET DEMEURENT LIBRES ET ÉGAUX EN DROITS.
LES DISTINCTIONS SOCIALES NE PEUVENT ÊTRE FONDÉES QUE SUR L'UTILITÉ COMMUNE. ”

ARTICLE 1, DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DE 1789

